

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 janvier 2012

*L'an deux mille douze et le vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr **Pierre MAURIN**.*

Date de convocation : le 16 janvier 2012.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS – HILAIRE – JOLLIVET – VOLLE – VERNET – CORNET – BOUAZZA – BEUGNET – SALA – FIALON.

Absents : M. DELAUZUN

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Travaux d'aménagement de l'entrée du village sur la RD 263 de la croisée Saint Pierre au Pont d'Alba.

Demande de subvention.

Le Maire rappelle au conseil le projet de construction du musée archéologique par le Département de l'Ardèche sur la RD 107 après le giratoire de Saint Pierre sur la route de Viviers.

Il rappelle également les aménagements communaux réalisés au giratoire (Eclairage public, arrêt des cars, aire de covoiturage, végétalisation du giratoire, etc.).

Il propose de réaliser en 2012 des travaux d'aménagement de la RD 263 du giratoire de Saint Pierre au Pont d'Alba.

.../...

Les travaux consistent en la réfection de la chaussée par le Conseil Général, et par la Commune, la réalisation de trottoirs ; l'extension du réseau d'éclairage public ; la mise en place de dispositifs pour ralentir la vitesse des véhicules.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 184 100 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de réaliser les travaux décrits ci-dessus pour l'aménagement de la RD 263 de la croisée Saint Pierre au Pont d'Alba sous réserve de l'obtention des subventions suffisantes et des possibilités budgétaires pour 2012.
- ACTE que le montant total des travaux est estimé à 184 100 € HT soit 220 183.60 € TTC.
- SOLLICITE la prise en charge totale du coût de la réfection de la chaussée par le Département de l'Ardèche soit 35 875 €.
- SOLLICITE une subvention supplémentaire du Conseil Général pour financer les travaux relatifs aux trottoirs et au volet paysager à hauteur de 50% de leurs coûts HT soit une subvention de 43 250 €.
- SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'état par le ministère de l'Intérieur d'un montant de 10 000 €.
- SOLLICITE une subvention du SDE de l'Ardèche pour la partie extension de l'éclairage public à hauteur de 50% du montant du devis à fournir à l'appui du dossier de demande de subvention. Au vu de l'enveloppe prévisionnelle la subvention serait de 18 000 €
- APPROUVE le plan de financement comme suite :
 - * Montant total des travaux = 184 100 € HT soit 220183.60 € TTC
 - * A la charge du Conseil Général
 - Réfection chaussée = 35 450.00 €
 - Participation honoraire MO 5% du HT = 425.00 €
 - * Subvention Conseil Général
 - 50% du coût HT des trottoirs et volet paysager = 43 520.00€
 - * Subvention SDE 50% HT du coût de l'E.P = 18 000.00 €
 - * Subvention exceptionnelle Etat
 - Sénateur Yves CHASTAN = 10 000.00 €
 - * Financement communal
 - sur fonds propres et/ou emprunts =113 058.60 €

.../...

